C'était la première fois qu'il s'abstenait du ministère pour quelques jours. Il avait donné des ordres pour que toute pièce ne fût soumise à la signature du ministre. A son retour, il apprit que M. Thibaudier, directeur des travaux maritimes, avait fait signer plusieurs pièces.

Il entra dans une violente colère et voulut voir ces pièces à l'instant même. Il était midi trois quarts. M. Thibaudier était sorti; la porte de son bureau avait été fermée par lui, et il avait emporté la clé.

M. Tissier, avec l'aide de quelques garçons, essaya de forcer la porte. Ne pouvant y parvenir, sa colère ne connut plus de bornes. Il fit demander un serrurier. Celui-ci ouvrit la porte. M. Tissier chercha sur la table les pièces signées. Il ne les trouva pas : il fit alors ouvrir les tiroirs par le serrurier. M. Thibaudier ne protesta pas.

M. Pelletan est parti, hier, pour la Côte d'Azur. Il a pensé, sans doute, que ses collègues avaient à lui faire autre chose que des compliments de nouvel an.

L'ÉLECTION DE CASTELLANE

Les électeurs de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes) sont convoqués pour le 25 janvier à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Bott de Castellane, dont l'élection, on le sait, a été invalidée par la Chambre.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Côte-d'Or. — M. Hugot, sénateur sortant, se déclare ministériel impénitent. Il veut l'abrogation de la loi Falloux, parce que, dit-il, « à l'abri de cette liberté, nous avons vu se développer rapidement tout un système d'éducation qui fausse les jeunes intelligences, en leur enseignant le mépris de la Constitution et la haine des principes fondamentaux de la société moderne. »

M. Hugot adhère au « bloc ».

Côtes-du-Nord. — A la suite du désistement de MM. Armez et Le Troadec, les ministériels ont décidé d'opposer à la liste libérale une liste de radicaux composée ainsi :

MM. le Dr Boyer, le Dr Baudet, le Dr Quere, Morand, avocat, et Ruchon, conseiller général, tous ministériels.

Eure-et-Loir. — M. Fessard vient d'envoyer sa profession de foi aux électeurs sénatoriaux.

Il se déclare partisan de la liberté de l'enseignement.

La loi de 1886, dit-il, doit être maintenue; doivent être maintenues avec elle les garanties qu'elle donne à l'enseignement libre, exercé sous la surveillance de l'Etat.

Même liberté, mêmes garanties et même surveillance doivent être conservées pour l'enseignement secondaire.

Quant à la liberté de l'enseignement supérieur, elle ne doit avoir d'autres limites que le respect des bonnes mœurs et la sécurité de l'Etat.

Eure. — Dans leur profession de foi, MM. Millard, Parisot et Thoral condamnent formellement la politique des ministères Waldeck et Combes.

Notre politique consiste, dans ses grandes lignes, disent-ils, à faire aimer la République, à défendre la liberté, à sauvegarder nos grands intérêts nationaux. Il nous a suffi, pour la pratiquer, de rester ce que nous avons toujours été, des républicains, des libéraux et des patriotes.

Il en est une autre à laquelle nous n'avons pas voulu nous associer : elle a eu pour point de départ l'entrée des socialistes dans le gouvernement, et pour conséquence les événements qui se déroulent sous vos yeux et commencent à inquiéter ceux-là mêmes qui les ont rendus possibles par leurs votes, c'est-à-dire la désorganisation de la défense nationale, les attentats à la liberté d'enseignement, la confiscation de la République par le parti qui est au pouvoir et qui n'admet pas qu'on soit républicain si on ne l'est pas à son moule, les grandes déceptions et l'intolérance qui a présidé à leur constitution, l'inquiétude chaque jour grandissante des socialistes, l'état de nos finances, enfin !

Nous n'avons pas hésité à combattre cette politique et à lutter pour la liberté du travail contre le socialisme qui fait tant de mal à notre industrie par les grèves qu'il provoque, encourage et soutient.

NOS RELIGIEUSES CHASSÉES

De notre correspondant de Cherbourg :

Une garderie d'enfants que Sœur Mélanie dirigeait depuis quarante-cinq ans vient d'être laïcisée sans même que l'on ait dénoncé au Conseil municipal son avis.

Cette mesure inique révolte tout le Cherbourg honnête.

Hier soir, les pères et mères de famille sont venus faire leurs adieux à Sœur Mélanie.

Toute le monde pleurait, ouvriers et hommes du peuple.

Des discours ont été prononcés, et cette manifestation sympathique a eu du retentissement dans notre ville.

A Briquebec, les Sœurs expulsées au mois de juillet dernier avaient quitté leur école.

Le Conseil municipal les rappela à l'unanimité, et quand les Sœurs revinrent, des arcs de triomphe furent dressés en leur honneur; on jeta des fleurs et les cloches sonnèrent.

Toute la population en joie se porta au-devant d'elles.

Le gouvernement vient de nouveau d'ordonner leur expulsion.

BRIS DE SCELLÉS

Hier est venue devant le tribunal de Montbrison la poursuite dirigée contre le baron de Jerphanion, qui, le 15 août dernier, avait brisé les scellés apposés sur la porte d'une école fondée par sa famille dans un immeuble lui appartenant depuis plusieurs générations.

Le procureur de la République avait tenu à venir en personne conclure contre M. de Jerphanion, et il a demandé, à l'étonnement général, une peine d'emprisonnement.

Me Auguste Rivet, du barreau de Lyon, plaidait pour M. de Jerphanion. Il a commencé par établir en droit que les scellés apposés par l'autorité préfectorale n'avaient de commun que le nom avec les scellés prévus et protégés par le Code pénal. Puis, abordant un ordre d'idées nouveau, qui n'avait point encore été examiné par les tribunaux, il a établi que des scellés apposés, par un commissaire ordinaire de police, hors des limites de sa circonscription territoriale, devaient être réputés inexistants. Les articles du Code d'instruction criminelle, le décret de 1852 sur les commissaires de police, la circulaire ministérielle de 1855 qui recommande aux préfets de ne point se tromper quand ils auraient à désigner des commissaires de police, enfin les principes du droit administratif sur la délégation des compétences, tout témoigne qu'en agissant hors de son arrondissement le commissaire n'avait pas plus de qualité que n'en aurait eu le premier venu, « le valet de chambre du préfet, par exemple ».

Enfin, Me Rivet, mettant en lumière la date et les conditions dans lesquelles avait eu lieu le bris des scellés, le 15 août, après la publication de la consultation des bâtonniers, sur le vu du texte de l'arrêté de la 1re Chambre de la Cour de Lyon, n'a pas eu de peine à démontrer qu'en toute hypothèse il est été impossible de relever contre M. de Jerphanion même l'apparence d'une intention délictueuse.

Il de fait, s'il était possible d'être coupable d'un délit, quand on a pour soi l'opinion des sommités juridiques et des décisions de Cours d'appel, on peut se demander quand on pourrait être en sécurité.

Le jugement a été renvoyé à quinzaine.

LA GUERRE AUX CURÉS

On nous écrit de la Loire-Inférieure :

Vous savez que les communes votent parfois une subvention pour venir en aide soit au curé, soit au vicaire de la paroisse.

Tel était le cas d'un certain nombre de paroisses dans la Loire-Inférieure.

Or, ces secours religieux votés par les communes et approuvés jusqu'ici par les préfets viennent d'être supprimés par la préfecture sur le budget de 1903. On nous assure que la mesure est générale. Ce que nous savons, c'est que le fait est d'ores et déjà certain pour les paroisses de Juigné, du Petit-Auverné et de Saint-Sulpice.

Désormais, disent avec raison les paroissiens, il n'y a plus besoin de maire ni de Conseil municipal puisqu'on change à volonté leurs votes.

VINGT-SIX PROFESSEURS POURSUIVIS

Le juge d'instruction de Riom vient de rendre une ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnel, pour infraction à la loi sur les Congrégations, 26 professeurs ou anciens professeurs de l'institution Sainte-Marie, de Riom.

Ces 26 professeurs dont quelques-uns ont appartenu à la Congrégation des Pères Maristes, sont sécularisés depuis 1881 et font partie du clergé diocésain.

CAISSES D'ÉPARGNE

Le *Patriote des Pyrénées* comparaît cette après-midi devant le tribunal correctionnel de Pau pour infraction à la loi du 3 février 1893.

Notre confrère n'a fait que citer les chiffres des retraits des Caisses d'épargne d'après l'*Officiel*, en ajoutant qu'un semblable déficit ne pouvait s'expliquer que par des causes générales.

Il n'y a pas dans l'article du *Patriote* le moindre mot qui constitue « *le fait faux ou calomnieux* ». Il s'agissait pour provoquer des retraits de fonds.

Or, c'est ce fait qui, aux termes mêmes de la loi, est indispensable pour constituer le délit.

Les juges de Pau, à l'exemple du juge d'instruction, de Saint-Pierre dans l'affaire de la *République libérale*, estimeront donc qu'à moins de poursuivre l'*Officiel* lui-même, ils ne peuvent condamner le *Patriote*.

Un sonnet de Mlle Lucie Faure

La *Revue Idéaliste* publie un numéro exceptionnel, à l'occasion du Jour de l'An. Nous coupons ce sonnet, de Mlle Lucie Félix-Faure :

MESSE BASSE

C'est une église étroite et sombre, une chapelle:
Un vieux prêtre, un enfant, deux dévotes en deuil
Et l'aveugle à genoux qui pleure sur le seuil :
Voilà la cour, au Roi Hérit qui bœufs appelle.

Une cloche a tinté, mais la foule est rebelle;
Les quêtes sont l'amende de l'or en quelques orgueil;
Elle passe, elle tint sont dompter le peuple d'eau
Du pressé dont la pauvre finir la dépouille.

Du sacrifice saint le miracle est si beau
Que l'âme qui n'en voit ici-bas qu'un lambeau
Demeure à tout jamais éperdue et ravie.

Silence plein d'extase et de célestes chœurs!
La musique d'en haut est pour les humbles cœurs!
Ils ont seuls pénétré le voile de la vie.

EN MER

Granville. — Une violente tempête de vent de Nord-ouest, accompagnée de pluie et de grêle, souffle sur Granville. La mer est démontée. La pêche aux huîtres n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps.

Marseille. — Le voilier italien *Dei-Sorelle* est arrivé de Carmen, porte du Mexique, d'où il est parti le 22 août. Le voyage a été constamment retardé par les vents contraires qui ont jeté la *Dei-Sorelle* hors des voies régulièrement suivies. L'équipage et le bateau n'ont relativement guère souffert de ce voyage de quatre mois sans relâche.

Madrid. — A Ondarroa (Biscaye), un bateau de pêche a chaviré. Dix marins ont péri; neuf ont été sauvés.

LES HUMBERT

Mme Humbert et Romain Daurignac sont maintenant les deux seuls inculpés qui n'aient pas encore d'avocats.

Frédéric Humbert a choisi Me Henri Robert, défenseur de son beau-frère, Emile Daurignac.

Nous avons dit que le défenseur, M. Rusé, réclamait la prime de 20000 francs.

Il paraît que la lettre adressée au juge à ce sujet est l'œuvre d'un fumiste.

Le conseiller mystérieux

Une Commission rogatoire a été adressée au Parquet de Toulouse, afin d'entendre Mlle Gaubert, une des familières de Mme Humbert. Mme Gaubert connaissait M. Maillet, qui fut désigné comme étant le conseiller des Humbert.

Voici les déclarations du témoin :

M. Maillet, qui habitait la rue Singer, à Passy, était du nombre des visiteurs depuis six ans environ. Il avait été présenté aux époux Frédéric Humbert par Mme M...., femme d'un préfet de la Côte-d'Or, peut-être par ce fonctionnaire lui-même. D'ailleurs, Mme M... passait pour être quelque peu apparentée avec Mme Gustave Humbert, et ses relations avec sa bru s'expliquaient tout de suite.

Quant à M. Maillet, il était venu six ou sept fois à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, et sa dernière visite se plaça quelques mois avant l'ouverture du légendaire coffre-fort, par conséquent bien avant la fuite en Espagne de la grande escroqueuse et de sa famille.

— Ce monsieur n'avait-il point quelque ressemblance avec l'aveuglé Parmentier? a-t-on demandé à Mme Gaubert.

— Oh! pas du tout, aucune ressemblance n'existait entre ces deux hommes, et M. Maillet ne jouait aucun rôle dans la maison où ses visites avaient plutôt l'air d'être des visites de convenance.

Mme Dalaza cambriolée

Les cambrioleurs d'Etat continuent... Après avoir fait des razzias aux Vives-Eaux, à Celeyran, à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, les voilà qui se rabattent sur les bagages de Mme Dalaza.

En effet, la sœur de l'amie de Romain avait envoyé, à celle-ci une malle d'assez grande dimension. Cette malle, expédiée à Bordeaux par la ligne de l'Etat, n'ayant pas été réclamée, revenait à la gare de Versailles, où elle restait en attendant que l'on pût retrouver l'expéditeur.

Hier, on voulut saisir la malle à la gare des Chantiers; mais on s'aperçut alors qu'elle avait été fracturée et fouillée.

Mme Dalaza ne possédait cependant pas de documents pouvant compromettre les amis de M. Jacquin!

L'interrogatoire de M. Parayre

M. Leydet, juge d'instruction, a interrogé cette après-midi M. Parayre, l'homme de confiance des Humbert.

Celui-ci, assisté de Me Paul Morel, a affirmé qu'il n'avait jamais eu le moindre doute sur l'honorabilité de ses maîtres.

En ce qui concerne son rôle dans la *Revue étagère*, il a déclaré que, bien que faisant partie du Conseil d'administration, il n'avait jamais connu le fonctionnement de cette Société.

J'étais l'employé des Humbert et, en bon serviteur, j'exécutais leurs ordres sans demander d'explications.

CAISSES D'ÉPARGNE

Le *Patriote des Pyrénées* comparaît cette après-midi devant le tribunal correctionnel de Pau pour infraction à la loi du 3 février 1893.

Notre confrère n'a fait que citer les chiffres des retraits des Caisses d'épargne d'après l'*Officiel*, en ajoutant qu'un semblable déficit ne pouvait s'expliquer que par des causes générales.

Il n'y a pas dans l'article du *Patriote* le moindre mot qui constitue « *le fait faux ou calomnieux* ». Il s'agissait pour provoquer des retraits de fonds.

Or, c'est ce fait qui, aux termes mêmes de la loi, est indispensable pour constituer le délit.

Les juges de Pau, à l'exemple du juge d'instruction, de Saint-Pierre dans l'affaire de la *République libérale*, estimeront donc qu'à moins de poursuivre l'*Officiel* lui-même, ils ne peuvent condamner le *Patriote*.

AU MAROC

Le prétendant

Le prétendant Bou-Hamara, qu'on appelle là-bas « le père de l'ânesse » parce qu'il chevauche toujours monté sur une ânesse, s'est mis en marche vers Fez. Il doit être actuellement à peu de distance de cette capitale.

Mais il est douteux qu'il se hasarde à l'attaquer. Il a peu de munitions et surtout peu de vivres. On doute aussi qu'il parvienne à se frayer un passage de vive force à travers les diverses tribus de cette région.

La situation à Fez

Les hostilités augmentent à Fez contre le Sultan qui a réuni les notables autour de lui et leur a promis la victoire.

Cependant les rebelles ont coupé l'aqueduc et Fez est sans eau. Si les Kabyles du Sud n'accourent pas à son secours, la ville sera forcée très prochainement de capituler.

Le fort de Raselma, qui est à 15 kilomètres de Fez, a dû être évacué par crainte que les rebelles s'en emparent et y saisissent les armes et les munitions qu'il renfermait.

Dépêches diverses

Rome, 30 décembre. — La *Tribuna* a reçu la nouvelle que le colonel italien Ferrara, qui se trouve en mission chez le Sultan du Maroc, comme directeur de la fabrique impériale d'armes, est parti hier matin, en caravane, de Tanger pour Fez.

La *Tribuna* ajoute : « Cela serait étrange que l'on n'ait pas encore entouré par les rebelles. »

Tanger, 30 décembre. — D'après des avis reçus de Fez, le corps consulaire serait allé, dès le 24, entretenir Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères, de la question des mesures à prendre pour assurer la sécurité des étrangers, et il ne lui aurait pas dissimulé la grave responsabilité qui, le cas échéant, incomberait de ce chef au gouvernement chérifien.

Ben Sliman a répondu que les étrangers n'avaient rien à craindre, et que si la situation venait à s'aggraver, il s'entendrait avec les consuls au sujet des mesures à prendre.

Des notices avis confirment la gravité de la défaite subie par les troupes impériales. A l'heure actuelle, Bou-Hamara étend son autorité jusqu'à Sidi-Aïssa, à dix lieues de Fez, et il négocie avec les tribus comprises entre ce point et Fez pour obtenir le libre passage jusqu'à la capitale.

—o—

Madrid, 30 décembre. — Les événements du Maroc ne paraissent pas devoir susciter des complications internationales. Les bâtiments anglais, qui sont ordinairement à Gibraltar, ne seront pas renforcés. Le croiseur français, qui est en rade d'Oran, doit y rester jusqu'à nouvel ordre.

L'Espagne a reçu l'assurance que l'Angleterre et la France ne voulaient pas brusquer les choses et entendaient maintenir le statu quo, même si le Sultan actuel venait à être détrôné au profit du prétendant.

—o—

Madrid, 30 décembre. — Au Conseil des ministres, à propos des événements du Maroc, le ministre des Affaires étrangères a fait connaître qu'il avait reçu la nouvelle de Berlin que l'Allemagne observerait une attitude analogue à celle de la France et de l'Angleterre.

Le gouvernement espagnol maintiendra les mesures de précaution déjà adoptées et il imfera les puissances en vue du maintien du statu quo.

Une dépêche privée d'Algésiras signale l'agitation des Kabyles, voisine de Ceuta.

—o—

Londres, 31 décembre. — On télégraphie de Gibraltar au *Daily Telegraph*, le 30 décembre :

Pendant le combat du 23 au 24 décembre, trois des généraux du Sultan ont été faits prisonniers.

La bataille de Bab-Hamma

Fez, 30 décembre. — La bataille du 24 a eu lieu en un point appelé Bab Hamma. Le lendemain, Bou Hammara a campé sur l'oued Inaouen à El Hadjra; son autorité s'étend au sud du Rif, dans la région de Taza et jusqu'à Si Allal, à quelques kilomètres de Fez.

Un grand mécontentement contre Abd-el-Aziz règne dans la ville par suite du renchérissement de toutes les denrées.

VENEZUELA

L'arbitrage

On n'a pas encore la réponse du président Castro au sujet de la proposition d'arbitrage. Mais on ne s'en inquiète pas, parce qu'on sait M. Castro absent de Caracas.

M. Roosevelt et le Cabinet américain comptent que le blocus sera levé aussitôt que la réponse de M. Castro sera parvenue.

Le Cabinet américain s'est aussi occupé des moyens de mettre fin au blocus et du choix des membres de la Commission chargée d'arrêter les bases du protocole d'arbitrage.

—o—

M. Quiévreux, consul de France à Caracas, aurait obtenu du Venezuela la promesse que les réclamations françaises non comprises dans le précédent traité, pour le rétablissement des relations diplomatiques, seront soumises au même traitement arbitral que celles de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie.

Un combat avec les insurgés

Caracas, 29 décembre. — Le président Castro est revenu aujourd'hui à midi. Il a reçu M. Bowen, qui lui a communiqué les notes des puissances étrangères. On attend sa réponse demain.

La ville de Barquisimeto, qui était au pouvoir des insurgés commandés par les généraux Sologuie et Pahalosa, a été reprise par les troupes du gouvernement après un combat de trois jours.

Les insurgés ont eu 115 tués et 935 blessés.

Le gouvernement a également réoccupé San-Carlos et Tinaquillo. La visite du président Castro à La Victoria se rapportait à la direction des opérations par télégraphie.

M. Bowen a été informé que le vapeur hollandais *Prince-Maurits* a pénétré dans un port bloqué par les Anglais, et a déchargé sa cargaison à la suite d'une autorisation spéciale du commandant du *Charybdis*.

Le croiseur italien *Giovanni-Bausan* ayant donné l'ordre au vapeur hollandais de s'éloigner, le commandant anglais déclara qu'il devait terminer le déchargement de sa cargaison.

Les Américains considèrent ce fait comme un passe-droit, les navires américains ne bénéficiant pas des mêmes faveurs.

LE DURBAR DE DELHI

Voici de nouveaux détails sur cette fête de prodigieux éclat :

Les rajahs y sont venus de toutes parts et déploient un luxe inouï. Ils sont à présent une centaine. Leurs diamants, leurs pierreries, leurs éléphants caparaçonnés d'or et de soie sont l'émerveillement de tous les Européens.

Des trains spéciaux ont amené le duc et la duchesse de Connaught, puis le vice-roi lord Curzon et milady Curzon.

Une ligne d'énormes éléphants était rangée dans la pelouse. Quand parurent le duc et la duchesse de Connaught, un signal fut fait, et les éléphants tombèrent à genoux d'un seul mouvement et avec une précision admirable.

Lord Curzon et lady Curzon montrèrent ensuite sur un de ces énormes éléphants qui appartient au rajah de Bénarès et qui passe pour le plus beau parmi ces superbes animaux. On l'appelle Lucknam-Prubak.

Le duc et la duchesse de Connaught montèrent sur un autre éléphant non moins beau qu'on appelle Mula-Bux et qui appartient au rajah de Djalpour.

Les autres grands seigneurs de l'Inde montèrent ensuite sur leurs éléphants et firent la haie au milieu de laquelle passèrent le duc et la duchesse de Connaught, le vice-roi et lady Curzon.

Quand ces deux couples furent engagés dans cette haie sans pareille, les conducteurs des éléphants firent un nouveau signe et les éléphants entonnèrent un barissant et en élevant les trompes au l'air.

On n'avait rien vu de semblable depuis les temps du Grand-Mogol.

Les éléphants marchèrent ensuite par couples, dans un défilé dont on a peine à concevoir l'étendue et la magnificence.

Ils étaient tous revêtus de housses de soie brodées d'or et traînant jusqu'à terre. Les défenses étaient ornées d'anneaux d'or et émaillées de peintures omniscolores.

Chaque éléphant avait sur la tête une large plaque d'argent travaillée, ciselée, ornée de dessins et d'emblèmes. Des étoffes précieuses ornaient leurs dos et leurs oreilles. De grosses étoiles scintillaient pendues à ces étoffes.

Chaque éléphant ressemblait à une montagne vivante au sommet de laquelle, dans les « howdahs », vaste siège incrusté d'or et d'argent, sorte de trône, se tenait un rajah ruisselant de pierreries et de diamants. — Il y avait des bataudes de ces montagnes animées.

Véritablement ce fut féerique! En penser que dans cette Inde, qui étale tant de richesses, il y a des régions entières où la population souffre depuis quatre ans de la plus terrible des famines!

Ça et là

Morts d'hier

A Limoges, M. Boisserie, conseiller à la Cour, 66 ans, cousin du Dr Boissarie, de Lourdes. — M. Morand du Puech, ancien chef de bureau au ministère de l'Intérieur, officier de la Légion d'honneur, à Paris. — Le capitaine de cavalerie Olivier Dommanger, au château de Marbache, près de Nancy. — Le colonel Michel Ghika, ancien attaché militaire à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, à Bucarest. — M. Charvet, président de la Caisse d'épargne de Beauvais, président de la Société académique scientifique et artistique de l'Oise, 80 ans.

Le château d'If

Malgré la protestation de la Société les *Amis de Marseille*, le ministre de la Guerre avait donné l'ordre au service du génie de louer le château d'If pour une période de deux ans sur mise à prix de 1 000 francs.

L'adjudication devait avoir lieu hier.

Le Syndicat d'initiative de Provence avait décidé de tâcher de devenir acquéreur du château d'If, pour lui éviter toute destination commerciale, qui dégraderait son caractère historique.

Au dernier moment, l'adjudication a été ajournée en présence des protestations des *Amis de Marseille*.

Ému par un bruit suivant lequel le donjon, restauré, donnerait asile à une maison de jeu, le maire de Marseille a obtenu à la suite d'une démarche faite auprès du commandant du génie, la promesse que, dans la prochaine adjudication, on excluirait toute affectation de ce genre.

Le Conseil municipal a émis à l'unanimité le vœu que l'adjudication du château soit définitivement rapportée, et que les choses restent en l'état.

Le choléra chez les musulmans

En raison de l'épidémie cholérique sévissant en Egypte, le pèlerinage de La Mecque est interdit en 1903 aux musulmans tunisiens.

Une surveillance rigoureuse est prescrite pour assurer l'application entière de cette décision.

NOCES D'OR

M. et Mme Truphème qui sont depuis longtemps des bons amis de la *Croix*, ont célébré, le 6 décembre, leurs noces d'or, à l'église de Laragne (Hautes-Alpes). Ces vénérables amis sont en parfaite santé, sans la moindre infirmité. Que le bon Dieu leur fasse la grâce de célébrer dans dix ans leurs noces de diamant!

ÉCHOS DE PARTOUT

Le président de la République vient d'envoyer à l'empereur de Russie la somme de 10 000 fr. pour les sinistrés d'Andidjan.

M. Combes partira vendredi pour la Charente-Inférieure afin d'y prendre part aux élections sénatoriales. MM. Marnajouls, Rouvier et Doumergue iront dans leurs départements pour la même cause; quant à M. Pelletan, qui est en ce moment indisposé, il va partir pour le Midi, où il prolongera son séjour, remplace à la tête des services de la marine par son chef de cabinet, M. Tissier.

M. Léon Bourgeois, président de la Chambre, retenu à Cannes par l'état de santé de sa fille, a dû renoncer à venir à Paris pour les réceptions de jeudi. M. Etienne, premier vice-président, le remplacera aux réceptions officielles.

L'Académie des sciences vient de procéder au renouvellement de son bureau pour l'année 1903. Elle a nommé M. Mascart, vice-président en remplacement de M. Gaudry qui, de droit, remplace au fauteuil de la présidence M. Bouquet de la Grye.

Le grand-duc Michel de Russie est arrivé à Cannes, il a été reçu par le maire de Cannes.

Le prince de Turn et Taxis, le maire d'Alençon, le général de brigade, et le président du tribunal, ne recevront pas le 1er janvier.

Le chancelier de l'empire allemand donne en l'honneur du marquis de Noailles, qui quitte le poste d'ambassadeur de France, un grand dîner auquel sont invités de nombreux membres du corps diplomatique, des personnages de la cour et d'autres personnalités connues.

Les généraux Botha et Delarey sont arrivés au Cap. Le général Botha est en bien meilleure santé.

Sont nommés : président du tribunal de Nîmes, M. Bourdonnery, conseiller à la Cour d'appel de Rennes; conseiller à la Cour de Rennes, M. Gaudechaux, président à Dinan; président à Dinan, M. Delcour, juge d'instruction à Romorantin; juge à Romorantin, M. Bourdin, juge suppléant à Bouliens.

A l'occasion du 1er janvier 1903, le président de la République a accordé des remises ou réductions de peines à 73 marins, militaires et autres individus condamnés par les diverses juridictions militaires de la marine.

LE PREMIER DE L'AN EN TUNISIE

Tunis, 31 décembre. — A l'occasion de la fête de la fin du Ramadan, les réceptions supprimées depuis trois ans à cause de la maladie de l'ancien Bey ont été rétablies et ont eu lieu au palais du Bardo, dans la grande salle des portraits.

Devant le Bey, assis sur son trône, ont défilé de nombreux Tunisiens, fonctionnaires ou notabilités indigènes, qui lui ont baisé la main. A 8 heures est arrivé le résident, escorté par des chasseurs d'Afrique.

M. Pichon s'est placé à côté du Bey qui, debout, a reçu les félicitations du général de La Bégassière, commandant la division d'occupation, de l'archevêque de Carthage, de la magistrature, des chefs de service et des consuls.

A 9 heures, la réception était terminée.

DÉPART POUR LE TONKIN

Marseille, 31 décembre. — Le Chodon, de la Compagnie Nationale, allant au Tonkin, part demain matin avec 500 passagers, parmi lesquels 28 lieutenants, MM. Vallet, officier d'administration; Logendre, vétérinaire, etc., et 300 sous-officiers et soldats d'infanterie coloniale.

CROIX

Nos amis défunts

M. Pierre Saint-Martin, ancien greffier du tribunal de commerce, à Bergerac, à 76 ans. — Mme Yve Clovis Pompon, des associées de Notre-Dame de Salut, à Tourly (Eure-et-Loir), à 84 ans. — M. l'abbé Henri Gosselin, ancien curé de Flammerans, décédé à Aux (ne (Côte-d'Or), le 28 décembre, à 77 ans. — M. Pierre Vignal, aide-major de 1re classe, au 4e spahis, décédé à l'hôpital militaire de Gabès (Tunisie), le 16 décembre, à 30 ans. — Mlle Emilie Legras, à Gholet, à 18 ans. — M. le chanoine Laugier, ancien vicaire général de Fréjus, aumônier du pensionnat de Sainte-Marthe, à Draguignan. Cet ecclésiastique, d'une remarquable piété et d'une vaste érudition, a rendu, ce matin 31 décembre, son âme à Dieu. Il avait 70 ans. — Mlle Yva de Ravel, à Nevers, à 69 ans. — Mme Yve A. Robquin, à Saint-Witz (Seine-et-Oise).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(Bon jours d'indulgence)

L'ARME DES DÉSARMÉS
POUR LE SALUT DE LA FRANCE

La fin d'année apporte de nouvelles promesses de récitation jusqu'au 1er octobre 1903 de 2 436 118 chapelets pour le salut de la France!

Total général jusqu'à ce jour : 18 111 240!

Pourquoi toutes les femmes de France ne font-elles pas toutes, avec leurs enfants, partie de cette Ligue de prières, pour le salut de la France et de la religion?

Le général des chapelets.

GLOBAL

10 journaux et revues : un an, 40 francs

Ce *global* comprend dix journaux :

La Croix quotidienne. — La Croix illustrée, hebd. — Le Pèlerin illustré et son supplément scientifique et pittoresque, le *Petit Cosmos illustré*, hebd. — La *Croix du dimanche* et le *Laboureur*, hebd. — Vie des *Saints* illustrée, hebd. — Les *Contemporains* illustrés, hebd. — Les *Questions actuelles*, hebd. — *Chronique de la Bonne Presse*, hebd. — Les *Conférences* revue bi-mensuelle. — L'*Action catholique*, mensuelle.

(44 francs si l'on veut le *Pèlerin*, le *Petit Cosmos* et la *Vie des Saints* sur papier luxe).

5, rue Bayard, PARIS, VIIe.

LE SCAPULAIRE DU SACRÉ CŒUR

A l'occasion du premier vendredi du mois, voici quelques renseignements sur le scapulaire du Sacré Cœur approuvé par décret du 4 avril 1900 :

1° On peut demander le pouvoir de bénir et d'imposer le scapulaire du Sacré Cœur au T. R. P. Supérieur des Oblats de Marie-Immaculée, 26, rue de Saint-Pétersbourg, Paris, VIIIe; au R. P. Supérieur des Chapelains de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, 31, rue de la Barre, Paris; à M. l'aumônier de la Visitation, de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire); au recteur de l'église *Della Pace*, Rome.

2° A notre connaissance, les bulles par ledit scapulaire sont : le bréviaire de R. P. Lemius, *Le scapulaire du Sacré-Cœur, sa constitution, son origine, son efficacité*. La douzaine, 1 fr.; le cent, 6 fr., 32, rue de la Barre, Paris; — une notice illustrée de 4 pages in-8°, imprimée de l'imprimatur de l'évêché d'Autun, édition française et édition latine. Le cent, 1 fr. 50; franco, 3 fr.; au monastère de la Visitation, Paray-le-Monial.

3° On peut se procurer les scapulaires susnommés aux adresses suivantes : Bouasse jeune et Cie, 12, place Saint-Sulpice, Paris; Motte, 264, rue des Flats, Tourcoing (Nord); C. Bourgeois, 158, avenue du Maine, Paris; C. Dérd, libraire, Paray-le-Monial.

LE MOIS LITTÉRAIRE & PITTORESQUE

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 4 JANVIER 1903

Pages noires et blanches, « Bertha Rémi », poésie, par ARMAND BARTHE, avec 2 compositions de VICTOR LEURE. — *Grève d'Apocalypse*, nouvelle, par MICHEL PETROVICH, avec 2 compositions de RIBOT. — *La Marine de guerre*, par J. LE BRETON, avec 18 reproductions. — *Les Promesses* de la Nutrition aux Antilles françaises, par A. LAVERLLE, avec 5 portraits, 2 reproductions et 7 photographies. — *Variétés sur cette composition* de Mme Suzanne la Doctoresse Jeanne Dumée, par Cte de VIVIE, avec 1 composition de [illegible]. — *Les Belles Poètes françaises* : Deshoulières, Pavillon et Pringuet, par ARMAND LEBOUC, avec 21 photographies. — *Pèlerinage de Verne*, par A. ARNOULD, avec 18 photographies et 1 carte. — Pio, comédie en un acte et en vers, par MAURICE BLAIN, avec 1 composition de LACOURGE. — *Causerie littéraire*, par [illegible]. — *Rurray* (M. Jean Dethlefs, Pleasis et Pierre). — *Pages oubliées : Vieux Noëls*, par SANDRE VIGNIER. — *Noël*, par THÉOPHILE GAUTIER. — *Le Noël des Vieux*, par A. DE LAMARTINE; *le Vieux Chêneau*, par LOUIS VEUILLOT; *les Bénédictions du Pèlerinage*, par ARMAND BARTHE. — *Vieux souvenirs Noël* : *Les Bergers-pâtres*, par José Maria, avec 17 photographies. — *Noël*, par [illegible], par BERNIER. — *L'Esprit en France*, à propos [illegible]. — *Statistiques pittoresques* : *La Vie à Paris*, croquis par LEROY. — *Autour et autrefois* : *Alfonse Daudet et Mistral*, par [illegible]; partition et musique de T. SORRIN : *Chansonnette pour violon et piano*, [illegible] de FRANCIS DAVIDOFF. — *Carnet bibliographique*, [illegible] littéraires et scientifiques, Mots, Concours, etc.

Abonnement : un an, 12 francs. (Etranger, 14 francs.) — Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

ŒUVRES PAROISSIALES

Depuis deux ans déjà, M. le curé de la paroisse Saint-Benoît, du Mans (Sarthe), a dû entreprendre la reconstruction, quasi totale de son église, dédiée à saint Benoît, et centre de la dévotion à sainte Scholastique, sa sœur, patronne de la ville depuis le VIe siècle.

Cette paroisse étant presque exclusivement composée de pauvres et d'ouvriers, M. le curé se voit contraint de faire appel à la charité publique. Mgr l'évêque du Mans appuie chaleureusement sa demande.

VEUILLETON DE LA CROIX DU 1er JANVIER 1903 — 42 —

L'OR-ROI

DEUXIÈME PARTIE

QUI EST-CE?

— Mais enfin, demanda des Ensanges, où est-il le coupable? S'est-on emparé de lui? L'a-t-on interrogé? A-t-on essayé de tirer de lui quelque chose?

— Certainement, répondit le maire. Vous savez que le pauvre diable va et vient, travaillant un peu çà et là, chez vous et au moulin, battant la campagne souvent avec un fusil que lui prête l'un ou l'autre, et bien imprudemment, soit dit en passant. Un fusil! à un mendiant! car il est mendiant; c'est parce qu'il demande son pain à Maître Jacquin ou à la chapelle de la prairie qu'on l'a surnommé « le fou du Bon Père ».

— Oui, eh bien?

— Eh bien! on l'a trouvé ce matin, au petit jour, près d'un terrier à renard. Il paraissait très agité et, au milieu de phrases incohérentes, il prononçait souvent les mots de « fusil » et de « four à chaux ». Cela a donné l'éveil aux ouvriers qui l'avaient rencontré.

Ils l'interrogèrent. Ils lui demandèrent sur quoi il avait tiré les coups de son fusil dont les deux chiens étaient abaissés.

Il répondit alors que ce n'était pas lui, mais, « l'homme noir ».

Il parle de cet homme noir avec une crainte qui se manifeste par un violent tremblement.

Et cet homme noir revient à chaque instant dans son récit. Pendant qu'il allait enfumer l'autre trou du terrier, dit-il, l'homme noir ramassait son fusil à terre et faisait feu dans l'ombre. Puis, l'homme noir encore prenait le cadavre par les jambes et l'entraînait vers le four à chaux. Et lui, le pauvre fou, dit avoir eu peur et n'avoir pu faire un pas.

— Mais votre fou est vraiment intéressant, opina le prince qui n'avait pas encore parlé. Ce serait un sujet précieux entre les mains de Shakespeare ou d'Edgar Poë. Pour un fou, il a une fécondité d'esprit que n'ont pas beaucoup d'autres gens.

— La folie est si près de la sagesse, conclut le baron avec emphase.

— Mes ouvriers avaient retiré le cadavre presque carbonisé. Ils vidèrent me réveiller et, comme j'ai le téléphone et le télégraphe dans mon bureau même, j'ai téléphoné au Parquet de Mirecourt. Quelques heures après, grâce à la célérité de vos chevaux, le procureur de la République était sur le lieu du crime avec son substitut et quelques gendarmes. Il interrogea Claudet qui s'embrouilla cette fois dans son histoire abracadabrante à laquelle on ne comprenait rien. Alors on l'a emmené à Mirecourt et on l'a écroué.

— Bien cela, fit Napoli. Car c'est lui qui a fait le coup, c'est certain.

— Je le crois aussi, dit le banquier. Affaire classée. Pauvre Delay! Mais la balle du revolver, où a-t-elle passé? Le fou n'est pas blessé, n'est-